

Objet :  
Avis de l'Ifremer (1 page)  
Contingent de licences coques, moules  
et végétaux marins

V/réf. : 2014/181

N/Réf : LER/BL/14.084

Comité Régional des Pêches  
Maritimes et des Elevages Marins  
Nord - Pas de Calais Picardie

62200 BOULOGNE SUR MER

*Dossier suivi par Alain Lefebvre*

Boulogne-sur-Mer, le 8 avril 2014

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer concernant le contingent de licences coques, moules et végétaux marins délivrés par le CRPMEM.

#### **Dossier reçu par l'Ifremer**

Le dossier comporte un courrier N° 2014/181 du 31/03/2014 demandant l'avis de l'Ifremer sur ces contingents. Le courrier ne comporte aucune pièce jointe.

#### **Observations de l'Ifremer**

Le courrier indique que, lors du dernier conseil du comité, les membres ont proposé de reconduire les contingents de licences coques et moules à l'identique, soit respectivement 345 et 45 pour la campagne 2011-2012.

Les membres du comité ont également proposé de limiter à 140 le nombre de licences « végétaux marins » pour la saison 2011.

Aucun autre élément portant sur les ressources disponibles n'a été transmis à l'Ifremer.

#### **Avis de l'Ifremer**

En l'absence de documents de référence permettant de juger de l'adéquation en le nombre de licences et la ressource disponible pour la prochaine campagne, l'Ifremer ne peut émettre d'avis sur ce dossier.

Alain LEFEBVRE  
Responsable laboratoire  
ENVironnement Ressources

#### Copies internes Ifremer :

DOP/LER Brest

LER/BL Boulogne-sur-Mer

#### **Station de Concarneau**

#### **Siège social**